



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Guyane : enseignement

Question au Gouvernement n° 1949

Texte de la question

M. le president. La parole est a M. Leon Bertrand.

M. Leon Bertrand. Ma question s'adresse a M. le ministre delegue a l'outre-mer.

Les nuits des 7 et 8 novembre ont ete, a Cayenne, le theatre de violentes manifestations qui ont suivi les revendications legitimes des lyceens. Ces derniers ont ete rapidement depasses dans leurs exigences par des groupements incontrolés mais tres fortement organises pour la guerilla urbaine. La pression d'une immigration de plus en plus importante, un marche du travail de plus en plus etrique, une demographie galopante qui ne permet plus aux collectivites locales de faire face aux besoins d'une jeunesse de plus en plus destabilisee sont un terrain favorable au developpement d'idees independantistes.

Sur un territoire tres vaste, la Guyane a des atouts economiques incontestables tels que l'or, la base spatiale, le tourisme, la foret, la peche. Mais comment pourrions-nous developper tous ces secteurs d'activite si un minimum de cohesion sociale n'est pas assure ? Le malaise des lyceens aujourd'hui sera, demain, celui des travailleurs. Monsieur le ministre, vous connaissez suffisamment la Guyane pour savoir que les caracteristiques que je viens de decire interdisent qu'on l'assimile a tout autre departement d'outre-mer. Le temps n'est-il pas venu pour le Gouvernement, qui a des interets strategiques et economiques de tout premier plan en Guyane, d'engager une reflexion globale a tous les niveaux pour ce departement ? (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

M. le president. La parole est a M. le ministre delegue a l'outre-mer.

M. Jean-Jacques de Peretti, ministre delegue a l'outre-mer. Monsieur le depute, je suis tout a fait d'accord sur votre analyse et sur la maniere dont vous posez la question.

Pour ceux qui ne connaîtraient pas bien l'evolution de la Guyane, je voudrais rappeler quelques chiffres: 1983, 80 000 habitants; 1996, 130 000 a 140 000, dont 65 000 immigrés, parmi lesquels 60 % de clandestins; taux de natalite, 5,5 %; enfin, 50 % de la population a moins de vingt-cinq ans. Mais, cette jeunesse, monsieur le depute, et je vous rejoins, n'est pas un probleme, c'est la chance de la Guyane.

En ce qui concerne les etudiants, le Gouvernement, annee apres annee, accentue ses efforts en leur faveur. Nous avons cette annee degage 110 postes supplementaires dans le secondaire, c'est-a-dire 63 % des effectifs des departements francais d'Amerique. Ce n'est pas suffisant et, en concertation avec mon collegue Francois Bayrou, nous nous rendrons tres prochainement en Guyane pour repondre aux demandes legitimes, je le souligne, des etudiants guyanais.

Cela dit, et je reponds directement a votre question, il faut une reflexion globale sur la Guyane qui a ses particularites, comme elle a ses atouts. Lorsque nous prenons des mesures pour le developpement de la peche, il faut que les Guyanais sollicitent les emplois qui s'offrent. Lorsque nous reformons le code minier, notamment pour le secteur aurifere, il faut que ce soit les Guyanais qui sollicitent les emplois. Lorsque nous developpons le tourisme, il faut que ce soit des Guyanais qui sollicitent les emplois.

M. Patrick Ollier Tres bien !

M. le ministre delegue a l'outre-mer. Pour cela, comme je l'ai propose, comme vous le proposez, et cela va repondre a une grande demande des socioprofessionnels, nous tiendrons au tout debut de l'annee des assises pour la Guyane, en Guyane, avec les Guyanais, parce que l'avenir de la Guyane passe avant tout par les Guyanais eux-memes. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la

Republique et sur divers bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

Texte de la réponse

M. le president. La parole est a M. Leon Bertrand.

M. Leon Bertrand. Ma question s'adresse a M. le ministre delegue a l'outre-mer.

Les nuits des 7 et 8 novembre ont ete, a Cayenne, le theatre de violentes manifestations qui ont suivi les revendications legitimes des lyceens. Ces derniers ont ete rapidement depasses dans leurs exigences par des groupements incontrôlés mais tres fortement organises pour la guerilla urbaine. La pression d'une immigration de plus en plus importante, un marche du travail de plus en plus etrique, une demographie galopante qui ne permet plus aux collectivites locales de faire face aux besoins d'une jeunesse de plus en plus destablissee sont un terrain favorable au developpement d'idees independantistes.

Sur un territoire tres vaste, la Guyane a des atouts economiques incontestables tels que l'or, la base spatiale, le tourisme, la foret, la peche. Mais comment pourrions-nous developper tous ces secteurs d'activite si un minimum de cohesion sociale n'est pas assure ? Le malaise des lyceens aujourd'hui sera, demain, celui des travailleurs. Monsieur le ministre, vous connaissez suffisamment la Guyane pour savoir que les caracteristiques que je viens de decire interdisent qu'on l'assimile a tout autre departement d'outre-mer. Le temps n'est-il pas venu pour le Gouvernement, qui a des interets strategiques et economiques de tout premier plan en Guyane, d'engager une reflexion globale a tous les niveaux pour ce departement ? (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

M. le president. La parole est a M. le ministre delegue a l'outre-mer.

M. Jean-Jacques de Peretti, ministre delegue a l'outre-mer. Monsieur le depute, je suis tout a fait d'accord sur votre analyse et sur la maniere dont vous posez la question.

Pour ceux qui ne connaîtraient pas bien l'evolution de la Guyane, je voudrais rappeler quelques chiffres: 1983, 80 000 habitants; 1996, 130 000 a 140 000, dont 65 000 immigrants, parmi lesquels 60 % de clandestins; taux de natalite, 5,5 %; enfin, 50 % de la population a moins de vingt-cinq ans. Mais, cette jeunesse, monsieur le depute, et je vous rejoins, n'est pas un probleme, c'est la chance de la Guyane.

En ce qui concerne les etudiants, le Gouvernement, annee apres annee, accentue ses efforts en leur faveur. Nous avons cette annee degage 110 postes supplementaires dans le secondaire, c'est-a-dire 63 % des effectifs des departements francais d'Amerique. Ce n'est pas suffisant et, en concertation avec mon collegue Francois Bayrou, nous nous rendrons tres prochainement en Guyane pour repondre aux demandes legitimes, je le souligne, des etudiants guyanais.

Cela dit, et je reponds directement a votre question, il faut une reflexion globale sur la Guyane qui a ses particularites, comme elle a ses atouts. Lorsque nous prenons des mesures pour le developpement de la peche, il faut que les Guyanais sollicitent les emplois qui s'offrent. Lorsque nous reformons le code minier, notamment pour le secteur aurifere, il faut que ce soit les Guyanais qui sollicitent les emplois. Lorsque nous developpons le tourisme, il faut que ce soit des Guyanais qui sollicitent les emplois.

M. Patrick Ollier Tres bien !

M. le ministre delegue a l'outre-mer. Pour cela, comme je l'ai propose, comme vous le proposez, et cela va repondre a une grande demande des socioprofessionnels, nous tiendrons au tout debut de l'annee des assises pour la Guyane, en Guyane, avec les Guyanais, parce que l'avenir de la Guyane passe avant tout par les Guyanais eux-memes. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique et sur divers bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

Données clés

Auteur : [M. Bertrand Léon](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1949

Rubrique : Dom

Ministère interrogé : outre-mer

Ministère attributaire : outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 novembre 1996, page 6789

Réponse publiée le : 13 novembre 1996, page 6789

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 13 novembre 1996